

Lettre de Bernardin de Rouilhac, commis en la monn^e de Monteilhemar.

Elle contient ceci :

D'autre part, m'escripvez que doresenant ayons à faire la monn^e tant d'or que d'argent au coin et armes dalphinales pures, dont sommes fort esbays que vous voulez oster noz préhémences(?); car de tout temps, en lad. monnoye du Monteil Aymar est acousteumé de battre es armes reales pures; touttefois touchant nous autres, nous est tout ung, mais les officiers du Monteil Aymar n'ont pas délibéré de laisser passer comme voiez par leurs lectres lesquelles sur ce vous escripvent par led. présent porteur. Si pour ce vous prie, mes très honorés seigneurs, qu'il vous plaise nous laisser en notre entier. Le tailleur m'a dit que, pour pacifier les choses, sera content d'abarger les lettres pour mettre avecques la fleur de lys couronnée un daulphin, et à ceste cause, par led. présent porteur, vous envoie en papier ung trousseau et un pigle (*sic*) dessoubz affin qu'il vous plaise d'ordonner où se mettera ledit daulphin.

(Quintus liber, fol. 3 r^e.)